

Linky

## L'association CMGA sur le terrain

Ce mois-ci, les premiers courriers annonçant la pose des compteurs informatisés électriques Linky, ont été envoyés par Enedis sur Albi et tout l'ouest est immédiatement concerné (frontière : lices G. Pompidou et bld du Lude). La stratégie? Un premier envoi de courrier, émanant d'Enedis puis : 1/Compteur à l'intérieur : multiples appels téléphoniques (parfois 4 dans la journée) jusqu'à ce que vous cédiez pour prendre RV avec les poseurs. 2/Compteur à l'extérieur et immeubles : courrier d'information pour un créneau de passage. Si vous refusez l'accès, vous pourrez vous voir signifier en vrac : amende de 1 500 euros. Non conformité de votre installation. Frais de télérelevés allant de 20 à 40 euros par mois. Si cela ne vous impressionne pas, 150 euros de frais de pose si votre ancien compteur tombait en panne. Enfin, on vous dira que de toutes façons, en 2020, vous serez obligé d'accepter sous peine de frais à partir de cette date. Tout ceci est totalement faux, confirmé



par le Médiateur National de l'énergie "rien n'est prévu dans les tarifs d'Enedis" et vous ne risquez aucune sanction. Enedis répond à vos questions lors de permanences les lundis matin et jeudis après-midi depuis le 14 novembre. L'Association CMGA sera devant la porte de ces permanences, tout le temps et vous informera aussi : le Linky a des avantages, nous vous en parlerons mais il a aussi

beaucoup plus d'inconvénients. Deux réunions sont programmées à la salle du Pigné (rue Salengro) à 20 h les vendredi 25/11 et sam. 17/12. Légalité du refus, technique intrusive et par ondes du linky, électro hyper sensibilité, hausse d'abonnements et les quelques avantages du linky, seront évoqués. Contact : association CMGA/pas-de-linky-ici.fr/06 63 78 30 68 (Pierre Galloy).